

DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES
VILLE DE CERET

ARRÊTÉ N° 468 / 2026
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Rue Cami Ral
Rue du Tech
Du vendredi 12 juin au lundi 15 juin 2026
Concert Made in Rock n'Roll le samedi 13 juin 2026 dans les Arènes

Le Maire de la Ville de Céret,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants, aux pouvoirs de Police du Maire,

VU le Code Pénal et notamment son article R.610.5, indiquant que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe,

VU le Code de la Route

VU la loi 82.213 du 02 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU la posture Vigipirate en date du 05/01/2026, pour la période « hiver-printemps 2026 » et jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « urgence attentat », pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée.

VU la demande de l'association Made in Rock n'Roll pour organiser un concert le samedi 13 juin 2026 dans l'enceinte des Arènes de Céret,

CONSIDERANT que l'organisation de cette animation nécessite, pour la sécurité des participants, des restrictions de stationnement et de circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Du vendredi 12 juin 2026 - 07h00 - au lundi 15 juin 2026 - 12h00,

Les prescriptions suivantes s'appliquent :

Le stationnement et la circulation de tous les véhicules sera temporairement interdit et considéré comme gênant la circulation publique sur la voie suivante : (conformément au plan ci-annexé)

- Rue Cami Ral

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules des organisateurs, véhicules de secours et des forces de l'ordre.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R417-10 du code de la route.

ARTICLE 2 - Du vendredi 12 juin 2026 - 07h00 - au lundi 15 juin 2026 - 12h00,

La circulation se fera en sens inverse sur les voies suivantes : (conformément au plan ci-annexé)

- Rue du Tech
- Rue de la sardane

ARTICLE 3 - Afin d'assurer la sécurité de l'animation, **un dispositif « anti-véhicule béliet »** sera mis en place sur les voies suivantes :

- Rue Cami Ral

ARTICLE 4 - En cas d'annulation de l'animation, le dispositif sera levé.

ARTICLE 5 - Les différents dispositifs de sécurité seront **mis en place, lestés et entretenus par les Services Techniques.**

Cet arrêté temporaire portant réglementation de la circulation et du stationnement sera **affiché** par **les Services de la Police Municipale**.

ARTICLE 6 - Monsieur le Maire de Céret, Madame la Commandante de la Brigade de la Gendarmerie de Céret, M. Le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

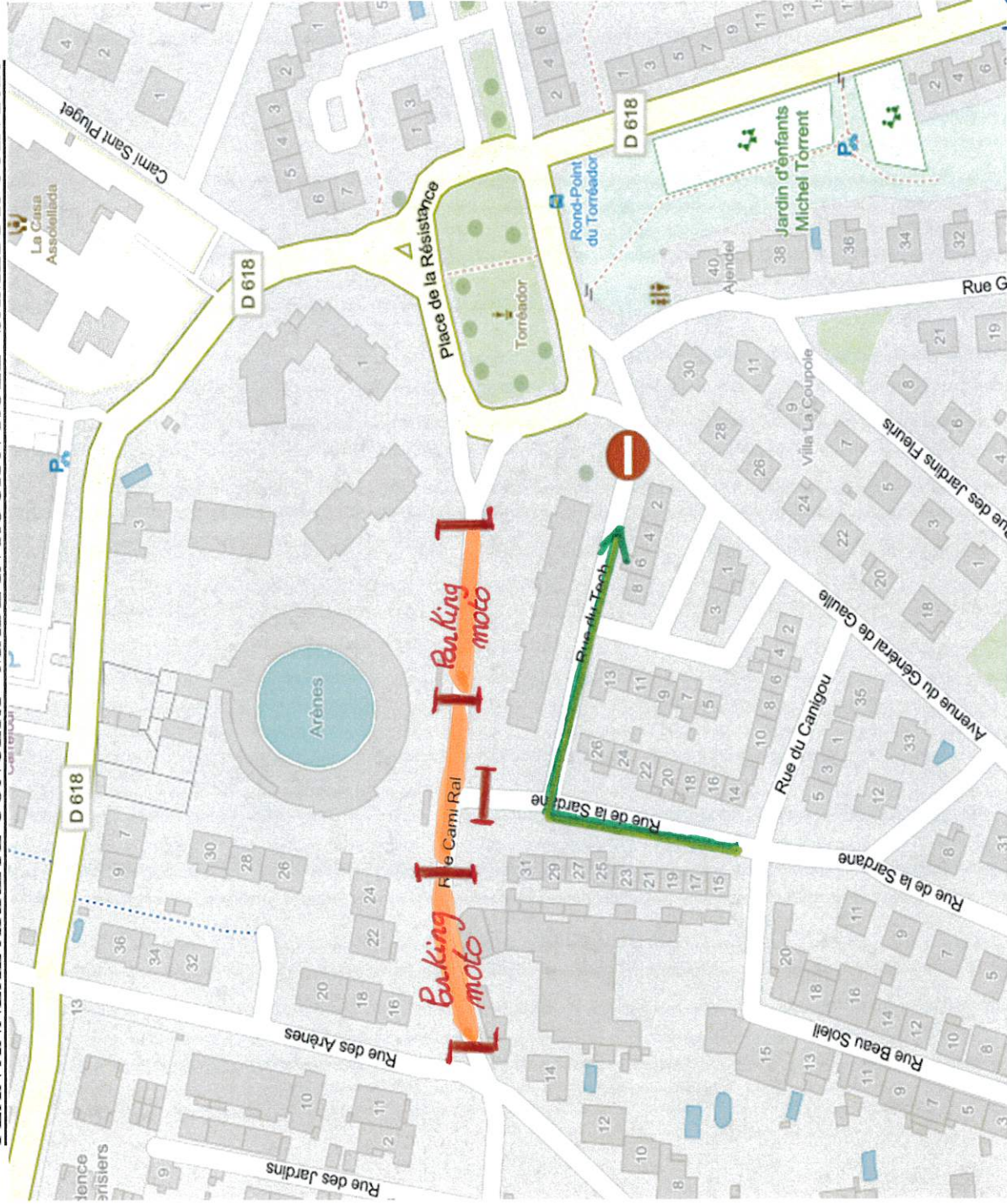
Fait à Céret, le dix-neuf mai deux mille vingt-six,

Pour le Maire et par délégation,
Denis DUNYACH,
Adjoint délégué



Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

PLAN ANNEXE ARRETE CONCERT "MADE IN ROCK N'ROLL" SAMEDI 13 JUIN 2026



STATIONNEMENT ET CIRCULATION INTERDITS du Vendredi 12 Juin – 07h00 au Lundi 15 Juin 2026 – 12h00

Pour le Maire, par délégation

DISPOSITIF ANTI-VEHICULE BELIER

SENS DE CIRCULATION

Denis DUNYACH, Adjoint délégué





SECRET

I